

## ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes diffusé par le soussigné, secrétaire substitut d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 7 novembre 2016, les ordonnances suivantes :

**Ordonnance 2016-26-059**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe A.

**Ordonnance 2016-26-060**, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe A.

**Ordonnance 2016-26-061**, permettant la circulation de véhicules hippomobiles sur le domaine public selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) et du *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 15 novembre 2016.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement substitut